



MAIRIE de LUC-SUR-AUDE  
AUDE

Code Postal : 11190  
Téléphone : 04.68.74.01.55  
Télécopie : 04.68.74.01.55

<b>Conseil municipal du</b>	7 juillet 2016
<b>Convocation du</b>	3 juillet 2016
<b>Conseillers en exercice</b>	11
<b>Conseillers présents</b>	6
<b>Président</b>	Pons Jean Claude
<b>Secrétaire</b>	Marion Bifante

**Présents :**

Bifante Marion , Dargère Hedy 1° adjoint, Falconner Heather, Pons Jean Claude, Maire, Moreno Parfait, Marc Morin

**Excusés**

Patricia Reinhold, July Rauscher

**Pouvoir**

De Brigitte Alexandre à Heather Falconner

Marion Bifante est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Décision modificative du budget communal

Mr le Maire informe que suite à des travaux de finitions sur les logements de la maison Delmas, il manque 500€ pour honorer les factures en cours. Il est décidé de virer cette somme du compte 2132 au compte 2112.

Voté à l'unanimité.

2. Dossier auprès du FSI

Mr le Maire informe que suite à la décision de rachat des maisons situées sur le lotissement de Coutieux prises lors du précédent conseil, il est important de prévoir un financement pour les travaux d'aménagement pour finir ces bâtiments ; un devis a été demandé au cabinet d'architecte Marc Raymond qui se monte à 440 000€. Afin de faire face à cette dépense il est

décidé à l'unanimité de mettre en place un dossier de subvention auprès de Fond de solidarité pour l'investissement local à hauteur de 70% du montant, soit 290k€.

Ce financement viendra en complément des financements spécifiques au logement social, auquel il est également décidé de faire appel.

Le programme de rénovation des 3 maisons est accepté à l'unanimité.

Mr le Maire rappelle néanmoins que les négociations financières avec les actuels propriétaires britanniques sont toujours en cours.

### 3. Financement LEADER pour le projet d'habitat participatif

Les futurs habitants du lotissement participatif ont créé une association qui a déposé une demande de financement auprès des fonds LEADER. Cette demande implique un cofinancement de la Mairie pour 16% du budget soit 3850€, qui est destinée aux études pour l'aménagement du lotissement.

Le conseil municipal donne son accord à ce financement qui viendra compléter le fond Leader une fois que son attribution aura été actée.

### 4. Communauté de communes

Le Maire fait état d'un courrier de Mr le Préfet portant sur la prise d'un arrêté quant à la fusion des communautés de communes de Couiza et du Limouxin. Un débat s'ensuit qui permet de rappeler que le conseil municipal a pris position pour aller vers la communauté de communes des Pyrénées audoises.

La position suivante est adoptée à l'unanimité du conseil municipal :

« Lors de sa séance du 10 décembre 2016, le conseil municipal de Luc sur Aude avait fait valoir les avantages qu'il pouvait y avoir se joindre à la communauté de communes Pyrénées audoises notamment parce que celle-ci présentait de nombreuses similitudes socio-économiques avec le territoire de Couiza, mais aussi parce que nous partageons le même bassin de vie.

Le conseil municipal prend acte du fait que le schéma départemental de coopération intercommunale n'ait pas tenu compte de ces observations, que la loi NOTRe imposant la continuité territoriale la commune de Luc sur Aude n'a pas d'autre alternative, regrette qu'un débat tronqué et insuffisant tant au niveau national qu'au niveau local n'est pas permis une expression démocratique sur un sujet aussi important que l'intercommunalité ; dans le soucis d'être constructif et d'aller de l'avant le Conseil décide de voter en faveur de la proposition de Mr Le Prefet, dans l'espoir que la future communauté de commune sera à même de résoudre les problèmes du territoire. »

### 5. Syndicat du collège de Couiza

Le syndicat du collège de Couiza propose de diminuer la représentation des communes et de 2 représentants et 2 suppléants à 1 représentant et 1 suppléant.

Le conseil municipal donne son accord à cette proposition.

### 6. Périmètre du SMAR

Le syndicat des rivières change de périmètre pour prendre en compte l'ensemble de la haute vallée de l'Aude. Le conseil donne son accord à ce changement de périmètre pertinent avec les missions du SMAR.

## 7. Association Luciole

L'association Luciole qui porte le projet de bar associatif sollicite la mairie pour l'aider à mettre en œuvre ce projet.

Le conseil municipal donne son accord au projet de bar associatif, demande à ce qu'une convention soit signée avec la Mairie en ce qui concerne les conditions d'utilisation des locaux communaux, et donne son accord pour une subvention exceptionnelle de 300€. Mrs M. Morin et H. Dargère, membre de l'association en question n'ayant pas pris part au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 22h35.

Le Maire  
Jean Claude Pons

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.C. Pons', is written over a faint, illegible stamp or background.